



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

EDF

Question écrite n° 1332

Texte de la question

Reprenant les termes de la question qu'il avait posée sous la Xe législature et demeurée sans réponse, M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que le projet de création d'un établissement public Epaberre chargé de sauvegarder l'étang de Berre a été l'objet de plusieurs commentaires dans la presse. Le journal Le Monde du 28 février a ainsi souligné qu'EDF cherchait à réduire le nombre de délégués des communes au conseil d'administration afin, entre autres, d'éviter la présence des maires de Vitrolles et de Marignane comme membres de ce conseil d'administration. EDF n'a pas démenti et, à plusieurs reprises au début du mois de mars, des quotidiens ont à nouveau souligné (notamment le journal le Monde du 7 mars) qu'EDF était revenue à la charge pour rappeler la présence de deux maires du Front national. Il souhaiterait qu'il lui indique s'il pense que le suffrage universel doit être à deux vitesses et, notamment, si en fonction de la couleur politique des élus une société nationale aussi importante qu'EDF peut sortir de la neutralité qui, normalement, devrait être la sienne. De même, il souhaiterait qu'il lui indique s'il lui semble convenable que l'on puisse modeler les statuts d'un établissement public en fonction de l'étiquette politique des maires de telle ou telle commune.

Données clés

Auteur : [M. Jean Louis Masson](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1332

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 1997, page 2406

Question retirée le : 22 décembre 1997 (Fin de mandat)